PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 NOVEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 8 novembre 2022 à 19 h 30, à la salle du Centre communautaire Rémi-Sauvé, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore

Lors de cette séance étaient présents :

- le maire monsieur David McKay
- la conseillère madame Nathalie Lanthier
- la conseillère madame Mélissa Morin
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- le conseiller monsieur Danny Raymond
- la conseillère madame Valérie Camiré

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur David McKay.

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Danielle Glode est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

La conseillère, madame Kim Jones est absente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Monsieur le maire David McKay vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 8 novembre 2022 à 19h41.

La conseillère, madame Valérie Camiré quitte la salle à 19h45. Le quorum est maintenu.

2022-11-01 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Législation
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022
3.2. Calendrier des séances ordinaires de l'année 2023
3.3. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
4.1. Demande d'appui de l'organisme Eau Secours afin de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau
4.2. Demande d'appui de la MRC d'Arthabaska et de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford concernant la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire
5. Ressources humaines
6. Finances et trésorerie
6.1. Approbation des factures d'octobre 2022
6.2. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2022
7. **Période de questions**
8. Administration
9. Incendie et sécurité publique
9.1. Embauche de deux pompiers au service de Sécurité incendie
10. Travaux publics et voirie
10.1. Entériner le mandat à *Lavigne Excavation inc.* pour les travaux de réfection du chemin Saint-André Nord
10.2. Demande de report des travaux de réfection de la rue Principale relié à l'octroi de la subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale
10.3. Entériner le mandat à *Armtec* pour l'acquisition de matériaux pour la réfection du ponceau sur le chemin de la Rivière-Beaudette
11. Transport et déneigement
12. Hygiène du milieu et environnement
13. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire

14. Loisirs, culture et vie communautaire
15. **Période de questions**
16. Levée de la séance ordinaire.

Suite à la lecture de l'ordre du jour, le point suivant a été ajouté à l'ordre du jour :

14.1. Soirée reconnaissance des pompiers et pompières le 21 janvier 2023

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-11-02 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2022**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 octobre 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE DU VOTE.

2022-11-03 **CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2023**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2023. Ces séances se tiennent le mardi et débutent à 19 h 30.

17 janvier 2023	11 juillet 2023
14 février 2023	8 août 2023
14 mars 2023	12 septembre 2023
11 avril 2023	10 octobre 2023
9 mai 2023	14 novembre 2023
13 juin 2023	12 décembre 2023

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément au *Code municipal du Québec*.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Date	Expéditeur	Sujet
13-10-2022	Fédération Canadienne de l'Entreprise Indépendante (FCEI) Moncieur François Vincent, Vice-président, Québec	Demande des PME concernant le prochain budget des municipalités

2022-11-04 **DEMANDE D'APPUI DE L'ORGANISME EAU SECOURS AFIN DE PRIORISER UNE GESTION DURABLE ET TRANSPARENTE DE L'EAU**

CONSIDÉRANT QUE les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes ;

CONSIDÉRANT QUE l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements ;

CONSIDÉRANT la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1er juin 2022 reconnaissant qu' « une modification législative doit être considérée » et qu'il est demandé « au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public » ;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau ;

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

DE DEMANDER aux MRC et aux municipalités de Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-11-05 **DEMANDE D'APPUI DE DE LA MRC D'ARTHABASKA ET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD CONCERNANT LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT l'importance de la protection des milieux agricoles et naturels ainsi que la lutte aux changements climatiques ;

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la *Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford*, pour le développement des milieux ruraux des municipalités en questionnement à la nouvelle *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire ;*

il est porposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Danny Raymond
ET RÉSOLU

DE REFUSER la demande d'appui de la *Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford*, pour le développement des milieux ruraux des municipalités en questionnement à la nouvelle *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire ;*

Le résultat du vote est le suivant :

Nathalie Lanthier : contre
Mélissa Morin : contre
Paul Gauthier : contre
Danny Raymond : contre

RÉSOLUTION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-11-06 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES D'OCTOBRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et greffière-trésorière par intérim :

Salaires versés du 1er au 31 octobre 2022	16 918,26 $
Prélèvements bancaires du 1er au 31 octobre 2022	16 525,93 $
Dépenses particulières payées du 1er au 31 octobre 2022	353 794,79 $
Comptes à payer au 31 octobre 2022	18 438,27 $
TOTAL	**405 677,25 $**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes d'octobre 2022 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Danielle Glode, des comptes d'octobre 2022 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 31 octobre 2022 ;

D'ENTÉRINER l'annulation du chèque numéro 8170 ;

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 31 octobre 2022.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

DÉPOT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2022

Tel que prescrit par l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Danielle Glode, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses pour la période du 1er janvier au 30 septembre 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-11-07 **EMBAUCHE DE DEUX POMPIERS AU SERVICE DE SÉCURITE INCENDIE**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc-André Dubé, directeur du service de Sécurité incendie,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil procède à l'embauche de monsieur Nicolas Carrière Thomas au poste de pompier volontaire ;

QUE le Conseil procède à l'embauche de monsieur Jean-Charles McKenzie au poste de pompier volontaire ;

QUE le conseil municipal autorise le directeur du service de Sécurité incendie, monsieur Marc-André Dubé, à signer les ententes de travail entre les deux parties.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-11-08 **ENTÉRINER LE MANDAT À *LAVIGNE EXCAVATION INC.* POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN SAINT-ANDRÉ NORD**

ATTENDU QUE la saison des travaux routiers tire à sa fin ;

ATTENDU QUE l'état du chemin Saint-André Nord s'est détérioré rapidement ;

ATTENDU QUE les travaux de réfection du chemin Saint-André Nord sont de nature urgente ;

ATTENDU les soumissions reçus de Lavigne Excavation, Entreprises S. Besner et Pavages Vaudreuil Ltée ;

ATTENDU QUE la soumission reçue de Lavigne Excavation pour les travaux de réfection du chemin Saint-André Nord au montant de 8 475 $ plus taxes applicables s'est avéré la plus avantageuse pour la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER le mandat à *Lavigne Excavation inc* pour les travaux de réfection du chemin Saint-André nord au montant de 9 744,13 $ taxes incluses

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-11-09 **DEMANDE DE REPORT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE RELIÉ À L'OCTROI DE LA SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lanthier,
appuyé par la conseillère Mélissa Morin
ET RÉSOLU

DE DEMANDER le report des travaux de réfection de la rue Principale relié à l'octroi de la subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-11-10 **ENTÉRINER LE MANDAT À *ARMTEC* POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIAUX POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE-BEAUDETTE**

ATTENDU l'offre de service de *Armtec inc.* daté du 31 octobre 2022 pour l'acquisition de matériaux pour la réfection du ponceau sur le chemin de la Rivière-Beaudette au montant de 16 326,10 $ plus les taxes applicables ;

ATTENDU QUE les travaux sont effectués dans le but de corriger une déficience causant un danger sur la voie publique ;

il est proposé par la conseillère Mélissa Morin,
appuyé par la conseillère Nathalie Lanthier
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER le mandat à *Armtec* pour l'acquisition de matériaux pour la réfection du ponceau sur le chemin de la Rivière-Beaudette au montant de 18 770,94 $ taxes incluses.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2022-11-11 **SOIRÉE RECONNAISSANCE DES POMPIERS ET POMPIÈRES LE 21 JANVIER 2023**

CONSIDÉRANT les efforts et l'excellent travail accompli par le service de Sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT que nos pompiers et pompières risquent leur vie et leur santé afin de servir les citoyens et citoyennes ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Danny Raymond,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'ORGANISER une soirée de reconnaissance des pompiers et pompières le 21 janvier 2023.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

2022-11-12 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par le conseiller Danny Raymond, appuyé par le conseiller Paul Gauthier et résolu que la séance ordinaire du 8 novembre 2022 soit levée à 20 h07.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

Je soussigné, David McKay, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

David McKay Maire	Danielle Glode Directrice générale et greffière-trésorière par intérim